

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	57 (1928)
Heft:	11
Rubrik:	Retraite des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUESTION MISE A L'ÉTUDE

L'orientation professionnelle et le rôle du Corps enseignant.

1. En quoi consiste l'orientation professionnelle ?
2. Pourquoi cette question se pose-t-elle plus urgente et plus grave que jamais ?
 3. L'orientation professionnelle et le corps enseignant :
 - a) Son rôle dans l'aiguillage des élèves vers les classes secondaires les mieux appropriées ;
 - b) Dans l'aiguillage de l'élève vers un métier qui tienne compte des aptitudes de l'enfant et de la probabilité de trouver un moyen normal d'existence.
 4. Collaboration du maître, des parents et du médecin scolaire dans cette orientation.
 5. Rôle de l'office central d'orientation en vue :
 - a) De documenter le corps enseignant sur la matière ;
 - b) De faire les expertises techniques utiles ;
 - c) D'établir le matériel, de le distribuer, de le contrôler.
 6. Collaboration entre les divers services publics : Direction de l'Instruction publique, Direction de l'Intérieur, de l'Office des apprentissages et des bureaux de placement, de l'office d'orientation professionnelle.
 7. Considérations pratiques et expérimentales sur les divers métiers dans le canton et sur le placement des apprentis et des ouvriers.

8. Conclusions.

N.-B. — Nous avons fixé ces points de repère pour orienter les réflexions.

Les travaux des membres du corps enseignant seront remis aux rapporteurs d'arrondissements pour le 30 novembre. Les rapports de ces derniers seront livrés au rapporteur général pour le 30 janvier.

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation.

Retraite des institutrices

Nous avisons nos chères collègues que notre retraite annuelle, annoncée pour le 11 septembre, est retardée d'une semaine. Elle s'ouvrira donc le mardi 18 septembre, à 5 h., et se terminera le samedi matin, 22 septembre.

Les Dames du Cénacle réservent aux institutrices leur affectueux accueil habituel.

Rien ne sera négligé pour procurer à nos chères retraitantes le repos physique et le réconfort de l'âme.

Prix de la chambre et de la pension : 15 fr.

On peut s'inscrire dès maintenant auprès de M^{me} la Directrice, Villa Miséricorde, Fribourg.

Le Comité.